

TABLEAUX RECAPITULATIFS PPV

Le: 28 JUIN 2024

Catégories des cotisations et impôts	PPV versées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026 à un salarié dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC et dont l'entreprise a un effectif inférieur à 50 salariés
Cotisations sociales	Exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 € (1)
CSG / CRDS, taxe sur les salaires	Exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 € (1)
Forfait social	Exonération
Impôt sur le revenu	Exonération dans la limite de 3 000 € et 6 000 € (1)

Catégories des cotisations et impôts	PPV versées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026 à un salarié dont la rémunération est inférieure à 3 SMIC et dont l'entreprise a un effectif supérieur ou égal à 50 salariés
Cotisations sociales	Exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 € (1)
CSG / CRDS, taxe sur les salaires	Assujettissement au premier euro
Forfait social	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés. • Assujettissement pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 250 salariés.
Impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Assujettissement au premier euro. • Si la PPV est affectée à un plan d'épargne : exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 €.

Catégories des cotisations et impôts	PPV versées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026 à un salarié dont la rémunération est supérieure ou égale à 3 SMIC
Cotisations sociales	Exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 € (1)
CSG / CRDS, taxe sur les salaires	Assujettissement au premier euro
Forfait social	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés. • Assujettissement pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 250 salariés.
Impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Assujettissement au premier euro. • Si la PPV est affectée à un plan d'épargne : exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 €.

Catégories des cotisations et impôts	PPV versées à partir du 1er janvier 2027
Cotisations sociales	Exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 € (1)
CSG / CRDS, taxe sur les salaires	Assujettissement au premier euro
Forfait social	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés. • Assujettissement pour les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 250 salariés.
Impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Assujettissement au premier euro. • Si la PPV est affectée à un plan d'épargne : exonération dans la limite de 3 000 € ou 6 000 €.

(1) La limite est portée à 6 000 euros pour les entreprises mettant en œuvre ou ayant conclu à la date de versement de la prime ou au titre du même exercice que celui du versement de la prime : (i) un accord d'intéressement pour les entreprises soumises à l'obligation de mettre en place un accord de participation ou (ii) un accord d'intéressement ou de participation volontaire pour les entreprises non soumises à l'obligation de mettre en place un accord de participation.